

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de H. BENMRAH, Conseillère communale, relative à certains bacs à fleurs

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst:

Je suis au regret de revenir sur une interpellation faite le 30 septembre 2021 par mes soins et cela à la demande de plusieurs riverains de l'avenue Albert De Coster concernant l'aspect négligé des bacs à fleurs se trouvant sur le côté de la chaussée au niveau de l'hôpital « Joseph Bracops ».

Les bacs à fleurs sont en total déséquilibre, la base est tout à fait démolie et représentent donc un danger pour tous les usagers de la voirie, tant les automobilistes que les piétons.

Après plus d'un an, aucune démarche n'a été entreprise, que ce soit pour réparer ou remplacer ces bacs ou tout simplement les retirer.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Qu'allez-vous prévoir pour ces bacs à fleurs et dans quel délai ?
- 2) Comment se fait-il que ces bacs soient restés dans cet état sur la voirie sans que l'on ne réagisse ? D'avance merci pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin NEUZY répond que le Collège est non seulement au courant, mais il a déjà demandé de retirer ces bacs. Les trois bacs cassés ont donc déjà été retirés et remplacés il y a presque deux mois.